



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris



S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

SOMMAIRE

- P.1. Edito. Calendrier.
- P.2. Le point sur la protection social complémentaire.
- P.3. AED, le remboursement des frais de déplacement pour les concours ; Bac 2022, CR de l'audience avec le SIEC.
- P.4. L'appel du congrès FSU.

Menus changements... insuffisants!

Le mois de janvier est passé, la vague est toujours haute, et toujours là. L'organisation est toujours chaotique sur le plan pédagogique avec des classes où nous devons encore gérer le roulement d'élèves qui partent en isolement, d'élèves qui reviennent d'isolement, avec la même ambition de continuer à tous les amener à réussir mais dans un grand écart qui demande des trésors d'ingéniosité et avouons le aussi beaucoup de fatigue. Suite à notre mobilisation majoritaire le 13 janvier, le ministre a enfin annoncé que les épreuves de spécialité de terminales seront décalées, et les épreuves de spécialités et les épreuves anticipées de français aménagées pour tenir compte de la réalité de terrain qui montre une inégalité de préparation entre tous les élèves, soit parce qu'ils ont été malades et absents parfois sur des durées longues, soit parce que ce sont leurs enseignants qui n'auront pas pu être remplacés. Ces annonces ne règlent pas le fond de cette réforme du lycée et du baccalauréat dont les épreuves en mars mettent sous stress tant les élèves que les enseignant.e.s. La crise sanitaire n'aura qu'exacerbé les difficultés à préparer un programme souvent lourd, à mener au pas de charge, pour permettre de prendre en compte ces éléments dans par-coursup. Le SNES et la FSU continuent à dénoncer ces réformes. Nous constatons au quotidien leurs effets délétères: **suppressions d'heures et de postes, diminution de l'offre de formation, stress, pressions, mauvaise adéquation des spécialités/options et des souhaits d'orientation... Cette politique se poursuit avec la préparation de la rentrée 2022. Après s'être attaqué aux DHG du pré-bac, après avoir abandonné l'IFSI à la région, c'est le post-bac qui est pressuré le plus cette année : aux élèves de CPGE et de BTS de connaître une offre de formation réduite et des conditions de travail dégradées. La crise sanitaire et le décrochage qu'elle entraîne pour certains élèves n'aura même pas permis un plan d'urgence pour l'éducation comme d'autres pays ont eu le courage de le faire. Nous continuons à réclamer ce plan d'urgence. Il en va de l'avenir de nos élèves. La FSU continue donc de porter la demande d'un collectif budgétaire pour des créations d'emplois à la hauteur des besoins du service public d'Education et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle rappelle son exigence de moyens exceptionnels pour prendre en compte les conséquences de deux ans de crise sanitaire. Le 27 nous étions dans les cortèges pour faire entendre la question salariale, prégnante dans notre profession (-2 mois de salaire depuis 2000). La question salariale est aussi au cœur des inégalités femmes/hommes. Nos professions, largement féminisées, doivent se faire entendre le 8 mars.**



Stages syndicaux

Stage CPE

Jeu 7 avril 2022

De 9h30 à 17h00

au lycée G. Fauré

(inscription sur l'espace adhérent)

Stage FSU :

« Combattre les idées d'extrême-droite »

Mercredi 16/02

9h30-18h30

Bourse du travail

Mouvement intra-académique 2022

Ouverture du serveur du 17 mars midi au 31 mars midi.

Congrès académique

Commissions:

lundi 28 mars 17h

Congrès:

mardi 5 et mercredi 6 avril 9h dans les locaux de la section à Arcueil

N. Dehez, L. Faivre, K. Valcke,

Co-secrétaires générales du SNES-FSU Paris

Congrès académique du Snes-FSU Paris les 5 et 6 avril

En raison de la pandémie, le congrès du SNES-FSU qui devait avoir lieu l'année dernière a été reprogrammé. Il aura lieu du 9 au 13 mai à Montpellier. Il établira les mandats de notre organisation pour les prochaines années.

Pour le préparer, le congrès académique aura lieu le mardi 5 avril et le mercredi 6 avril dans les locaux de la section académique à Arcueil.

Chaque S1 envoie un ou plusieurs délégués au congrès:

Jusqu'à 10 syndiqués : 1 délégué-e

De 11 à 25 syndiqués : 2 délégué-e-s

De 26 à 50 syndiqué(e)s : 3 délégué-e-s

Le congrès est ouvert à tous les syndiqués.

L'autorisation d'absence est de droit pour les délégués.

Pour organiser au mieux la restauration du midi, nous enverrons aux S1 un message pour inscrire les délégués en ligne au retour des vacances d'hiver.

Chaque adhérent recevra les textes préparatoires du congrès prochainement, avec l'US.

Des commissions préparatoires par thème se réuniront le lundi 28 mars à 17h.

Merci à toutes et tous de votre participation à notre démocratie interne.



Participation de votre employeur à vos dépenses de protection sociale complémentaire

Depuis 1er janvier 2022, l'ensemble des agents actifs de la Fonction publique de l'Etat auront droit à un remboursement partiel forfaitaire de 15 euros bruts mensuels, pour leur cotisation à une assurance complémentaire en santé (mutuelle). Vous retrouverez un ensemble d'informations sur notre site national dans la rubrique : [« Protection sociale complémentaire : mode d'emploi »](#). La direction des ressources humaines de l'académie a envoyé un message (01/12/21) indiquant que seuls les agents versant eux-mêmes leur cotisation à leur mutuelle devront renvoyer un formulaire dématérialisé de demande de remboursement en allant sur la plateforme COLIBRIS. Par conséquent, si vous êtes adhérents à la MGEN et que votre cotisation mutuelle est prélevée sur votre salaire par le rectorat avant son versement (agents en situation de précompte), vous recevrez automatiquement le remboursement de 15 € sans démarche de votre part. Vérifiez bien votre feuille de salaire de janvier pour ceux qui sont dans ce cas.

Cette obligation de participation financière des employeurs publics de l'Etat à la complémentaire est inédite. Elle rend possible la participation financière des employeurs publics à la complémentaire et d'améliorer très légèrement le pouvoir d'achat de certains agents mais elle va déstabiliser les solidarités actuelles, la Sécurité sociale et le modèle mutualiste. La FSU fait le point sur les enjeux de ce dossier dans la publication ci-contre.



AED, AED prépro, Alternant-es : comment obtenir le remboursement des frais de déplacement pour les concours

Vous êtes AED, AED en préprofessionnalisation, Étudiant-e contractuel-e alternant-e et vous passez cette année le CAPES, le CAPET, le concours CPE ou l'agrégation ? Vous pouvez demander au rectorat le remboursement de vos frais de déplacement.

Un décret de 2006 (Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, article 6) prévoit que chaque agent public, titulaire ou non, « peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves ». Il n'est possible de se faire rembourser qu'un aller-retour par an, et un deuxième en cas d'admissibilité. Ce droit est également ouvert aux enseignant-es et CPE contractuel-les. Le trajet doit se faire en train en 2de classe (1ère classe acceptée seulement si le tarif est moins coûteux). Le remboursement porte exclusivement sur les frais de transports, non sur l'hébergement.

Vous trouverez sur le site national à la page des AED, un modèle de lettre auquel vous devez joindre les justificatifs : copie de votre convocation, copie de vos titres de transports. Envoyez en double ce courrier : directement à la Division des examens et concours (**n'hésitez pas à demander des informations à la section SNES-FSU Paris par exemple les coordonnées exactes du service**), mais également par voie hiérarchique en la déposant auprès de votre chef d'établissement qui la transmettra au service compétent du Rectorat. Gardez une copie de votre courrier et une preuve de l'envoi. Nous vous invitons également à envoyer une copie de votre demande à la section du SNES-FSU Paris. En effet, ce remboursement dépend du budget du rectorat. Le remboursement peut donc vous être refusé à ce titre. Une action syndicale collective pour demander à ce que le budget soit abondé peut être nécessaire.

N'oubliez pas de compléter en ligne la fiche contact « Candidat-es concours », qui permettra au SNES-FSU de vous tenir informé-e de l'actualité des concours et des affectations en stage.

Bac 2022 : chronique d'un désastre annoncé ? Compte-rendu de l'audience SIEC des sections académiques franciliennes SNES-FSU (extrait)

Le SIEC annonce une fin d'année scolaire extrêmement chargée pour les services (EDS, ECE, épreuves terminales...).

Pour les collègues, la correction des copies des épreuves de spécialités s'annonce une partie de plaisir : si le calendrier exact n'est pas connu, le SIEC précise que les modalités seront les mêmes que pour la session initialement prévue en mars : les collègues disposeront des copies une fois que leur scan sera effectué dans les établissements, ils auront ensuite environ 10 jours ouvrés de correction pour un paquet de 30 à 35 copies, mais sans que leurs cours soient supprimés. Si le SIEC veillera à ne pas mixer les sujets des jours 1 et 2 dans chaque paquet, il lui sera impossible de faire un tri dans les sujets au choix.

Il faudra aussi compter en mai et en juin :

- sur les réunions de jury avant les corrections des copies de spécialité
- sur les ECE (épreuves de capacités expérimentales) la semaine du 16 mai
- sur les copies des candidats individuels et du CNED qui passent le tronc commun les 9 et 10 mai
- sur les épreuves ponctuelles pour les élèves de l'établissement qui n'ont pas de moyenne représentative (organisation locale : pour le choix du sujet, le calendrier, la correction... à faire avant mi-juin pour la bascule des livrets scolaires).
- sur les commissions d'harmonisation du contrôle continu dont les dates ne sont pas encore connues mais seront aussi à assurer, probablement en juin.
- sur les conseils de classes à préparer et assurer Article à lire en intégralité sur le site

Les équipes disciplinaires concernées auront tout intérêt à s'organiser localement avec leur direction pour ne pas voir se cumuler les heures de cours avec les périodes de corrections et/ou d'examens....

Appel du Congrès de la FSU – Metz – 4 Février 2022

APPEL DU CONGRES – METZ – 4 FEVRIER 2022

A quelques semaines d'échéances électorales cruciales, le Xe congrès de la FSU lance un appel solennel au monde du travail : regroupons-nous, syndiquons-nous, mobilisons-nous, imposons dans le débat les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social, imposons la justice sociale et environnementale, refusons la régression fasciste, les replis identitaires, la xénophobie.

Ce congrès a dressé un bilan sévère du mandat du Président Macron et de son gouvernement, qui poursuivent leurs attaques contre le monde du travail et les conquises sociales, sur fond de crise sanitaire et environnementale sans précédent, alors que des mobilisations prennent forme dans tout le pays. Les services publics et leurs agent-es, en première ligne, continuent d'être mis-es à mal : l'austérité et la casse restent la règle. Dans l'éducation, écoles, établissements et services sont au bord de l'explosion. Dénoncés depuis des mois par la FSU, les mensonges du ministre Blanquer sur la prétendue maîtrise de la situation sanitaire éclatent au grand jour, tout comme le manque flagrant de moyens. Le congrès de la FSU appelle les personnels à participer aux prochaines actions.

Nous appelons l'ensemble du monde du travail à faire du 8 mars une journée de mobilisation massive, par la grève et les manifestations, pour l'égalité salariale et la satisfaction des revendications féministes.

Construisons une journée la plus large et massive possible avant la fin mars, pour qu'enfin des réponses soient données sur les salaires, les traitements, les pensions, les minima sociaux, pour que la question sociale soit placée au centre des débats dans le débat électoral.

Construisons une journée d'action contre la précarité au printemps pour qu'enfin un plan de titularisation et l'arrêt du recrutement des contractuel-les soit à l'ordre du jour.

C'est en tant que citoyennes et citoyens engagé-es mais aussi en partant de l'expérience de nos métiers, sur nos lieux de travail que nous luttons et appelons à lutter contre les idées d'extrême droite. Parce que nous sommes au service du public, parce que nous avons une haute conception du rôle social de nos métiers et de leur capacité à promouvoir l'éducation, l'égalité, l'émancipation, le respect des libertés publiques, nous continuerons à nous battre contre toutes les exclusions et discriminations. Nous refusons la violence sociale que les discours de haine engendrent. Par sa tradition militante, la FSU fait du combat pour l'égalité, de la lutte contre les inégalités et toutes les discriminations une visée structurante pour la société, qui organise l'ensemble de nos propositions. Parce qu'elle est l'ennemie irréductible des travailleuses et des travailleurs, nous nous engageons à tout faire pour empêcher l'extrême droite d'arriver au pouvoir. Continuons et amplifions ce combat, reprenons la main, unissons le monde du travail.

Le congrès de la FSU a pris la mesure de la responsabilité du syndicalisme dans la période. Face au règne d'un néolibéralisme fondé sur la financiarisation de l'économie, qui aggrave les inégalités sociales, continue à piller les richesses de la planète, érige la concurrence en principe ce qui aboutit à dresser les un-es contre les autres et favorise les réponses identitaires et de repli sur soi : il y a urgence. La FSU a réaffirmé dans ce congrès sa disponibilité pour renforcer les liens avec les autres organisations syndicales pour proposer une refondation du syndicalisme, en travaillant en particulier avec la CGT et Solidaires mais sans exclusive, pour mieux unir les forces humanistes et de progrès social pour obtenir des victoires. Nous appelons l'ensemble des salarié-es à rejoindre cette dynamique et à se syndiquer massivement pour lutter, pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. Nous proposons au mouvement syndical de transformation sociale d'aller vers des états généraux du syndicalisme qui permettraient de dessiner les contours d'un syndicalisme refondé, plus fort et plus efficace. Nous en sommes persuadé-es, un syndicalisme fort est de nature à redonner espoir.

D'autres choix sont possibles, imposons-les ensemble !

